

COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU 3 MARS 2023

PROCES-VERBAL

(adopté par délibération n°2023-6 du 29 septembre 2023)

Le vendredi 3 mars 2023 à 12 heures 01, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière (*en présentiel et distanciel*), sous la présidence de Monsieur SADDIER.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (**113/165**), le Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer.

AVIS CONFORME DU COMITÉ DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE SUR L'ÉNONCÉ DU 11^e PROGRAMME 2019-2024 MODIFIÉ (pour vote)

M. SADDIER ouvre la séance en rappelant l'objet de cette délibération. Le gouvernement apporte des moyens d'intervention supplémentaires considérables, à hauteur de 90 millions d'euros, d'une part par des crédits budgétaires fonds vert pour près de 50 millions d'euros, d'autre part par une augmentation du plafond de dépenses de 40 millions au bassin Rhône-Méditerranée. Les membres du Comité sont invités à voter favorablement pour que l'agence puisse mobiliser ces capacités d'aides supplémentaires.

La délibération proposée au vote ne contient que des éléments positifs. Des moyens d'intervention supplémentaires de près de 90 millions d'euros pour le bassin Rhône-Méditerranée dont 40 millions permettront des actions directes de l'agence de l'eau et 50 millions des actions par le fonds vert en lien étroit avec le corps préfectoral.

La discussion est ouverte.

M. ROY souligne qu'il s'agit d'une modification de l'énoncé du 11^e programme, c'est pour cela qu'il faut un avis conforme du Comité de bassin après délibération du conseil d'administration qui s'était déroulé le 15 décembre dernier. Le Comité de bassin de Corse a émis un avis favorable et conforme.

La modification de l'énoncé du programme contient une augmentation du plafond de dépenses total du programme d'intervention. Cette augmentation est de 40 millions, définie par arrêté ministériel pour le plan de résilience et pour le post sinistre. L'augmentation de ce plafond de dépense est réparti entre la ligne d'eau potable et les lignes 'assainissement (stations et réseaux) et infrastructures hydrauliques et notamment pour l'irrigation agricole.

La révision du 11^e programme permettra à l'agence de gérer une partie des lignes du fonds vert. Deux mesures concernent spécifiquement l'Agence de l'eau, à savoir la biodiversité et la mesure renaturation. L'organisation de ces mesures est laissée aux Préfets de Région

Les possibilités d'aides vont au-delà du programme d'intervention, c'est la raison pour laquelle il faut obtenir une autorisation afin de pouvoir les gérer. Par conséquent, une mesure générale du programme a été intégrée afin de donner l'autorisation à l'Agence de

l'eau d'attribuer les crédits fonds vert. La mécanique de mise en œuvre de ces crédits sera définie lors du conseil d'administration du 14 mars.

Pour finir, la mise en œuvre du fonds vert se fera évidemment en étroite liaison avec les services de l'État, les DREAL et les DDT, sous l'autorité des Préfets de Département pour la mesure renaturation qui est une mesure départementale.

M. SADDIER remercie Monsieur le Directeur et souligne l'importance de cette délibération qui consiste à pouvoir obtenir des possibilités d'aide supplémentaires. Ces dispositifs sont symboliquement démonstratifs de la confiance et de la reconnaissance que le gouvernement accorde aux instances de bassin, elles reviennent au cœur du dispositif de l'engagement pour l'eau.

M.ROY rappelle que la délibération a été envoyée dans le rapport communiqué par courriel.

M. SADDIER souhaite résumer à nouveau brièvement le détail de cette délibération pour ceux qui ne l'ont pas reçue ou qui n'ont pas pu la télécharger. Cette séance plénière est organisée pour délibérer conformément au conseil d'administration de l'Agence de l'eau afin d'autoriser la dépense de 40 millions d'euros supplémentaires sur le budget de l'agence de l'eau et pour permettre la gestion d'une partie du fonds vert par les instances de l'agence de l'eau, en lien étroit avec les Préfets de Département et de Région et les services de l'État. En échange, il faudra que les équipes de l'agence instruisent les dossiers. C'est à peu près 90 millions d'euros en plus qui vont être, potentiellement, déversés sur le bassin Rhône-Méditerranée.

M. D'ETTORE demande si la priorité n'est pas la réutilisation des eaux usées plutôt que la mesure renaturation.

M. SADDIER explique que ce sujet fera partie des prochaines instances. Le gouvernement doit, dans les prochains jours, communiquer sur un plan eau où le volet réutilisation des eaux usées devrait être abordé.

M. MAMIS souhaite préciser, concernant la mise en œuvre de la mesure biodiversité, que le choix du Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur est de programmer ces crédits à son niveau avec les différents services de l'État, de mobiliser l'Agence de l'eau pour contribuer à l'instruction de cette mesure biodiversité, de notifier ces crédits directement aux porteurs des projets, et ensuite d'opérer des délégations de crédits à l'Agence au fur et à mesure des comités de programmation qui seront organisés.

M. SADDIER précise que juridiquement, seul le Directeur Général, Laurent Roy, est autorisé, après accord des instances de l'agence de l'eau, à engager les crédits de l'Agence. Bien entendu, pour le Fonds Vert, il prendra ces décisions sur la proposition des préfets. Il propose de passer au vote.

La délibération n°2023-1 relative avis conforme du comité de bassin Rhône-Méditerranée sur l'énoncé du 11^e programme 2019-2024 modifié est adoptée à l'unanimité.

M. SADDIER remercie les membres du Comité de bassin pour leur vote et leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 35.

SÉANCE DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE DU 3 MARS 2023

LISTE DE PRÉSENCE

113/165 (88 présents et 25 pouvoirs)

Collège ÉLUS (66 représentants)
45 voix (32 présents et 13 mandats)

Membres présents du collège des élus :

- M. ALPY Philippe, conseiller départemental du Doubs
- M. ARROUY Michel, Maire de Frontignan
- Mme BARBIER Marie-Claire, maire de Chindrieu (73)
- M. BONNETAIN Pascal, adjoint au maire de Labastide-de-Virac
- Mme COUTHERUT Sylvie, conseillère départementale de Haute-Savoie
- Mme CRESSENS Annick, conseillère départementale de Savoie
- M. CURTAUD Patrick, vice-président du conseil départemental de l'Isère
- M. D'ETTORE Gilles, maire de la ville d'Agde (34)
- Mme DURAND Nicole, maire de Lapeyrouse Mornay (26)
- Mme DUVERNOIS Magali, Maire d'Exincourt (25)
- M. ESPITALIER Jacques, maire de Quinson (04)
- M. GRAS Frédéric, représentant l'EPTB Gardons
- Mme GROSERRIN Anne, Vice-présidente du Grand Lyon Métropole,
- M. HOAREAU Antoine, adjoint au maire de Dijon (21)
- Mme JUSTE Christine, Adjointe au maire de Marseille (13)
- Mme MAGNAN Marion, conseillère départementale des Alpes de Haute-Provence
- Mme MARTIN Bénédicte, vice-présidente du conseil régional PACA
- M. MENASSI Eric, président du SMMAR
- M. MONDOLONI Jean-Claude, adjoint au maire de Vitrolles (13)
- M. PELLET Yvon, Vice-président du conseil départemental de l'Hérault
- M. PEYTHIEU Eric, conseiller départemental des Hautes Alpes
- Mme PFLIEGER Géraldine, Maire de Saint Gingolph (74)
- Mme PHILIP Patricia, maire de Fontaine-de-Vaucluse (84)
- Mme PRIGENT Perrine, conseillère municipale déléguée à la ville de Marseille (13)
- M. REVOL René, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole
- M. ROUVIER Armand, Maire de Brenon (83)
- M. SADDIER Martial, président du conseil départemental de Haute-Savoie, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée
- Mme TRAMONTIN Céline, Présidente du SYMCRAU
- Mme VENTRON Amapola, conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
- M. VIAUD Jérôme, président de la CLE de la Siagne
- M. VIOLA André, conseiller départemental de l'Aude
- M. WIGT Yves, président du SMAVD Durance

Membres du collège des élus absents ayant donné pouvoir :

- M. PAUL Hervé, vice-président de Métropole Nice Côte d'Azur, a donné pouvoir à M. Gilles D'ETTORE
- Mme OLMOS Anne-Sophie, vice-présidente Grenoble Alpes Métropole a donné pouvoir à Mme Céline TRAMONTIN
- M. FOREL Bruno, Président de l'EPTB Arve, a donné pouvoir à M Philippe ALPY
- Mme LANGEVINE Agnès, Vice-présidente du conseil régional Occitanie, a donné pouvoir à M. Pascal BONNETAIN
- M. LLOBET Guy, Maire de Collioure, a donné pouvoir à M. Gilles D'ETTORE
- M. SAUVAGE Jean-Michel, conseiller municipal de Cannes (06), a donné pouvoir à M. Frédéric GRAS
- M. LEGAY BELLOD Gaël, président du SMABB, a donné pouvoir à Mme Patricia PHILIP
- Mme IRLLES Jacqueline, maire de Villeneuve-de-la-Raho (66), a donné pouvoir à Mme Patricia PHILIP
- Mme PICARD Patricia, conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- M. CRAUSTE Robert, Maire du Grau du Roi (30), a donné pouvoir à M. Armand ROUVIER
- Mme LOTTE Catherine, Maire de Brussieu (69), a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- M. DAVID Pascal, délégué de l'EPTB Saône-Doubs, a donné pouvoir à Mme Anne GROSERRIN
- M. BORDAT Benoît, Député de Côte d'Or, a donné pouvoir à M. Antoine HOAREAU

Collège USAGERS NON-ÉCONOMIQUES (33 représentants)
22 voix (19 présents et 3 mandats)

Membres présents du collège des usagers non-économiques :

- Mme **BASCOUL Simone**, membre de Consommation Logement et Cadre de Vie
- Mme **BERNARDIN-Pasquet Annick**, représentante de France nature environnement Bourgogne
- Mme **BOURDIN Anne**, membre de Consommation Logement et Cadre de Vie Auvergne-Rhône-Alpes
- M. **BRELY Christian**, président de la FDPPMA de la Drôme
- M. **CAILLEBOTTE Philippe**, membre du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes canoë kayak
- Mme **COLARD Françoise**, représentante d'UFC Que choisir PACA
- M. **COURSAT Jean-Pierre**, administrateur de la Fédération départementale des chasseurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme **CURRIER Evelyne**, membre de l'UNAF - URAF Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. **DE LANGALLERIE François-Xavier**, membre de l'UNAF - URAF Bourgogne-Franche-Comté
- M. **FAURE Jean-Louis**, membre de CLCV Rhône-Alpes
- M. **FORESTIER Nicolas**, membre d'ASSECO CFTD
- M. **GUILLAUD Gérard**, président de la FDPPMA de Savoie
- Mme **LORENZI Frédérique**, membre de FNE PACA
- Mme **MARCON Camille**, chargée de missions à la FDPPMA Saône et Loire
- M. **PATIN Bernard**, membre de FNE PACA
- Mme **PETIT Martine Esther**, membre du bureau du CESER Bourgogne Franche Comté
- M. **POUPET Jean-Christophe**, responsable du bureau éco régional Alpes, WWF Lyon
- M. **PULOU Jacques**, membre de FNE Auvergne-Rhône-Alpes
- M. **ROUSTAN Claude**, président de la FDPPMA des Alpes de Haute-Provence

Membres du collège des usagers non-économiques absents ayant donné pouvoir :

- Mme **VIGNON Cathy**, membre de FNE Occitanie-Méditerranée, a donné pouvoir à Mme BERNARDIN-PASQUET Annick
- Mme **CARIOU Françoise**, membre de l'association FFCK PACA, a donné pouvoir à M. CAILLEBOTTE Philippe
- M. **DELMAS Michel**, Président du conservatoire d'espaces naturels de Savoie, a donné pouvoir à LORENZI Frédérique

Collège USAGERS ÉCONOMIQUES (33 représentants)
25 voix (22 présents et 3 mandats)

Membres présents du collège des usagers économiques :

- M. **BAYARD Marc**, président de l'association Environnement industrie
- Mme **BONET Fabienne**, présidente de la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- M. **BOUCHER Benoît**, représentant l'APIRM, responsable environnement Gambro Industries
- M. **CHARRIE-THOLLOT Jean-Jacques**, représentant UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes, directeur développement carrières société Eiffage
- Mme **CUBADDA Béatrice**, directrice générale de la société Récupération Traitement Déchets Hydrocarbures (RTDH)
- M. **DE BALATHIER Jean**, directeur de la coopérative agricole Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme **DE MAULÉON DE BRUYÈRE Nerte**, vice-présidente des Caves Richemer
- M. **DESTAINVILLE Dominique**, Ingénieur conseil indépendant
- M. **DIVET Éric**, directeur régional de la compagnie nationale du Rhône (CNR)
- Mme **ENRICI Marie-Hélène**, environnement Expert à Rhodia Opérations
- M. **GRAVIER Eric**, directeur des Papeteries Gemdoub
- M. **GUILLOT Hervé**, délégué régional EDF, unité de production Méditerranée
- Mme **GUISEPPIN Véronique**, Chambre syndicale de métallurgie de Haute-Savoie
- M. **HERISSON Pierre**, comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme **LAROCHE Aurore**, directrice de Hostellerie de Plain Air d'Agay
- M. **LAVRUT François**, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- M. **LEVEQUE Patrick**, chambre d'agriculture régionale des Bouches-du-Rhône
- M. **PAYAN Jacques**, Union française des industries pétrolières, délégué régional UFIP PACA
- Mme **PEREZ Laurence**, directrice régional Sud PACA de Suez Eau France
- M. **PERRIN Nicolas**, Président de l'association des pêcheurs professionnels en eau douce de Saône-Doubs Haut-Rhône
- Mme **ROUSSIN Sandrine**, vice-présidente de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- M. **ROYANNEZ Jean-Pierre**, président de la chambre départementale d'agriculture de la Drôme

Membres du collège des usagers économiques absents ayant donné pouvoir :

- M. **CHASSAGNARD Cyril**, directeur régional Centre-Est de Véolia Eau France, a donné pouvoir à M. Benoît BOUCHER
- M. **JEAMBAR Patrick**, administrateur d'Ahlstrom specialties, a donné pouvoir à M. Benoît BOUCHER
- M. **BEAL Mickaël**, président du syndicat des pisciculteurs du Sud-Est, a donné pouvoir à M. Nicolas PERRIN

Collège ÉTAT (33 représentants)
21 voix (15 présents et 6 mandats)

Représentants présents du collège de l'État :

- Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Estelle RONDREUX
- L'adjoint au délégué de bassin, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Didier PITRAT
- Le directeur de la DREAL Occitanie est représenté par M. Pierre VINCHES
- Le directeur de la DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur est représenté par M. FOREST
- Le commissaire à l'aménagement des Alpes est représenté par M. CONTEAU
- Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Thierry PONCET
- La SGAR Auvergne-Rhône-Alpes est représentée par Mme Alice NÉRON
- Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Marie-Laure DOLY
- Le directeur général du BRGM est représenté par M. Stéphane BUSCHAERT
- Le directeur de l'INRAE est représenté par M. BOISTARD
- La directrice du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est représentée par M. Jean-Philippe DESLANDES
- Le directeur de l'agence de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Christel LAMAT
- Le directeur de l'Office français de la biodiversité (OFB) est représenté par M. Jacques DUMÉZ
- Le directeur de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), est représenté par M. BULCKAERT
- Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est représenté par M. Didier MAMIS

Représentants du collège de l'État absents ayant donné pouvoir :

- *Le préfet maritime pour la Méditerranée a donné pouvoir à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes*
- *Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir au Préfet de la région PACA*
- *Le directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir à l'Adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le directeur de la DRAAF Occitanie a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le directeur général de l'IFREMER a donné pouvoir au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*
- *Le directeur du parc national de Port Cros a donné pouvoir à l'Office français de la biodiversité*

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE

M. Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Mme Marielle MONTGINOUL, présidente du conseil scientifique du comité de bassin Rhône Méditerranée